

Mapuches, les Chiliens dont on ne parle pas

Ils sont chiliens. Ils sont une trentaine. Ils sont privés de liberté et en danger de mort, mais ce ne sont pas les mineurs bloqués dans une mine du nord du Chili dont les médias relatent le calvaire. Ce sont les « PPM » – les « prisonniers politiques mapuches », tels qu'ils se définissent eux-mêmes –, en grève de la faim depuis le 12 juillet dans les pénitenciers du sud du pays.

Le Chili renâcle à reconnaître sa composition multiculturelle et laisse peu d'espace d'expression à ses huit peuples autochtones. La convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT), seul accord international relatif aux peuples indigènes, n'est entrée en vigueur qu'en septembre 2009. Le fait que Mme Michèle Bachelet, **présidente** du pays de 2006 à 2010, ait tenu cet engagement de campagne, ne peut occulter qu'elle en a oublié un autre : celui de ne plus appliquer la législation antiterroriste aux militants mapuches. A la veille de trois procès les concernant, les PPM ont lancé le plus important mouvement collectif de grève de la faim que ce pays ait connu. Ils dénoncent l'acharnement des autorités à qualifier de « *terroristes* (1) » des pratiques communes au reste du continent – occupations de propriétés d'entreprises ou de grands propriétaires par des groupes ethniques paupérisés (2).

Du zapatisme mexicain à l'indigénisme de M. Evo Morales en Bolivie, depuis les années 1990, les **revendications** des peuples autochtones gagnent du terrain dans toute l'Amérique latine. Reconnaissance, dignité et volonté de s'émanciper sont les points communs à toutes ces **luttés** qui privilégient une relation à la « terre-mère » inconcevable pour la pensée libérale. Cette philosophie, partagée par les « *mapu-che* » (« gens de la terre »), s'oppose souvent aux intérêts économiques des classes dirigeantes. C'est le cas au Chili.

La première grande bataille débute au tournant du millénaire. Dans la région du Haut Bio-bio, au cœur des Andes chiliennes, des Pehuenches (Mapuches de la Cordillère) contestent la construction du barrage hydroélectrique El Ralco par la compagnie espagnole ENDESA. Durant des années, Mmes Nicolasa et Berta Quintremán vont tenir tête à un mastodonte de la globalisation et au gouvernement chilien pour sauver leur territoire. Le combat des sœurs Quintremán a un retentissement national et international. Malgré le soutien de nombreux secteurs de la « société civile », les communautés Pehuenches ne parviennent pas à arrêter le projet. Elles obtiendront un dédommagement.

Cette lutte réveille le sentiment d'injustice au sein des communautés confrontées à la voracité de grands propriétaires, d'entreprises forestières ou d'industriels de la salmoniculture. Dans le sillon des deux « anciennes », les jeunes, victimes de discriminations quotidiennes, se mobilisent... de façon **pacifique** (3).

Pour enrayer cette menace, l'oligarchie chilienne sort casques, boucliers et matraques : la violence se fait étatique, à la hauteur des intérêts financiers en jeu. Elle profite d'un arsenal législatif qui provient directement de la

dictature... et qui fut réactivé par la Concertation (coalition de centre-gauche qui s'installe au Palais de la Moneda, le palais présidentiel chilien, de 1989 à l'élection de M. Sebastián Piñera, en décembre 2009). Alors que certains de ses membres avaient fait les frais de cette législation anti-terroriste instaurée sous Pinochet, la coalition fait usage des mêmes lois pour bâillonner les populations indigènes, au grand dam des défenseurs des droits humains (4).

Depuis des années, ces derniers dénoncent des lois d'exceptions qui valident des détentions préventives à rallonge, le recours à des témoins « sans visages », anonymes, payés par la police pour dénoncer les militants les plus actifs, et qui condamnent à de lourdes peines des Mapuches accusés de banals incendies de véhicules. Ces protestations ont été relayées par l'Organisation des Nations unies (ONU). En 2007, le Comité des droits de l'homme, puis, en 2009, le rapporteur spécial sur la situation des droits et des libertés des autochtones, M. James Anaya (5), ont dénoncé les politiques de discrimination raciale en vigueur.

Mais l'impasse est d'autant plus avérée que, sur le plan politique, les Mapuches se heurtent au blocage des élites de Santiago, lesquelles verrouillent tous les chemins débouchant sur un espace de décision. L'arrivée au pouvoir d'une droite sans complexe, alliée aux barons de « l'ère Pinochet », ne pacifie pas la situation.

M. Piñera, le « Berlusconi chilien », ne se préoccupe pas plus du sort du peuple mapuche que ses prédécesseurs. En témoignent les suites du violent tremblement de terre de février 2010, dont l'épicentre se situe à la limite nord du pays mapuche. Alors que les communautés côtières ont été ravagées par les tsunamis postérieurs à la secousse tellurique, l'Observatoire citoyen (6), une organisation non gouvernementale (ONG) basée dans la ville de Temuco, observe qu'elles figurent au nombre des grands oubliés de la reconstruction.

Parallèlement, le gouvernement Piñera intensifie la répression. Les descentes musclées de bataillons de carabineros se multiplient dans les communautés. Depuis 2002, trois jeunes militants ont été tués par la police. Les arrestations sont légions et les autorités évoquent une « internationale du terrorisme » : le mouvement mapuche se voit mis sur le même plan que la guérilla colombienne.

De tout ceci, les grands médias – proches du pouvoir économique – ne parlent pas. Ni de la grève de la faim des militants mapuche. Seuls certains sites Internet (7) acquis à la cause mapuche relaient leurs témoignages et revendications.

Les semaines passant, la volonté des détenus ne faiblit pas. Leur santé, si. Des organisations reconnues ont fait part de leur inquiétude. Amnesty International a dénoncé le recours à la force pour nourrir les détenus : M. Piñera n'eut d'autre choix que de réagir.

Il appelle désormais à la « réouverture » d'un dialogue qui n'a jamais été engagé. Il promet une réforme imprécise des vestiges de la dictature. Les prisonniers, eux, souhaitent l'abrogation de la loi antiterroristes. Ils ont été

rejoints, début septembre, par deux autres prisonniers. Tous se souviennent qu'en 2008, la Chepa (8) (« la lionne »), militante mapuche, avait jeûné 112 jours avant d'obtenir quelque avancée.

Alain Devalpo

Journaliste, auteur de *Voyage au pays des Mapuches*, Cartouche, Paris, 2007.

(1) « Communiqué public des prisonniers politiques mapuche en grève de la faim à la prison d'El Manzano à Concepción », Réseau d'information et de soutien au peuple mapuche.

(2) Voir le photoreportage de Fred Jacquemot et Alain Devalpo, « Résistance mapuche ».

(3) Lire Alain Devalpo, « Opposition pacifique des Mapuches chiliens », *Le Monde diplomatique*, février 2006.

(4) « Chile : Terror Law Violates Due Process for Mapuche », Human Rights Watch (HRW), 27 octobre 2004.

(5) « Informe del Relator Especial sobre la situación de los derechos humanos y las libertades fundamentales de los indígenas, James Anaya » (PDF), Assemblée générale des Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, 5 octobre 2009.

(6) <http://www.observatorio.cl>

(7) Voir le site Mapuexpress.

(8) Lire « Portraits de femmes mapuches, prisonnières politiques », Réseau d'information et de soutien au peuple mapuche, décembre 2003.

Source : Le Monde diplomatique, 15 septembre 2010